

Bonjour à tou-te-s,

La période hivernale est une période particulièrement propice à la réduction de la consommation d'électricité. La mairie du 2^e a fait le choix d'un arrêt progressif des convecteurs d'appoint électriques, au profit de radiateurs à bain d'huile, plus performants en termes de consommation d'énergie et de dissipation de la chaleur. Ces derniers se substitueront donc aux convecteurs électriques. Des thermomètres seront également installés dans les bureaux prochainement (cf.infra). Un travail sur l'isolation thermique du bâtiment est en cours avec des études de faisabilité d'installation d'un double vitrage et des grilles de ventilation aux fenêtres.

Un post-it pour ne plus oublier !

Afin de poursuivre la sensibilisation pour l'extinction en fin de journée des lumières, des ordinateurs, des écrans et des périphériques informatiques, un post-it sera collé sur les postes non éteints. Ce post-it servira d'aide-mémoire et nous permettra d'atteindre notre objectif de réduction de notre consommation d'électricité de 15%.

SME
Merci d'éteindre
votre PC!



Des thermomètres pour mieux réguler la température de chauffage !

Conformément à la réglementation en vigueur, les limites supérieures de température de chauffage sont fixées en moyenne à 19° C dans les locaux à usage de bureaux ou recevant du public (article R.131-20 du code de la construction et de l'habitation). Pour s'assurer de cette température, des thermomètres seront prochainement installés dans les bureaux et les espaces de travail afin d'harmoniser les températures au sein du bâtiment. Les mesures fournies par les thermomètres permettront d'optimiser le cas échéant la distribution de radiateurs d'appoint à bain d'huile.

Le SME : un système collaboratif

Une boîte à idées est accessible dans le dossier partagé « SME » auquel vous avez accès. N'hésitez pas à partager vos idées pour améliorer les actions entreprises ou en proposer de nouvelles.

Action du mois

Comptage des ramettes de papier utilisées